

Présentation de la recherche-action menée par le **LERIS** et le réseau **INPACT**  
Janvier 2019 – décembre 2021

## **« L'alimentation des personnes en situation de précarité : de l'assignation à l'émancipation »**

### **Co-concevoir des Tiers-Lieux de solidarité et de transition alimentaire dans les territoires**

D'une durée de 3 ans, ce programme de recherche-action se déroule en région Occitanie, sur 5 territoires d'expérimentation (Frontignan, Pezenas, Communauté de communes du Haut-Allier, Vauvert, quartier Celleneuve à Montpellier). Il vise à ré-interroger les dispositifs d'aide alimentaire pour développer de nouveaux espaces et modèles de solidarité à l'échelle des territoires, plus émancipateurs et concourant à la transition agro-écologique. Sur chaque territoire, une association pilote la co-conception d'un tiers-lieux, accompagnée par le LERIS et INPACT, dans une dynamique de coopération avec les acteurs du territoire et en impliquant les habitants, en particulier les personnes en situation de précarité.

#### **Notre problématique**

« Comment la mise en place de "Tiers-Lieux de solidarité et de transition alimentaire" peut activer des nouvelles formes de relations sur un territoire, permettant la création de liens sociaux et de solidarité, le développement de productions agricoles locales et qualitatives, et l'accès de tous à une alimentation durable, en particulier les personnes en situation de précarité ?

Comment développer conjointement une approche territoriale du système alimentaire et une démarche de développement social partant des premiers concernés, qui soient vectrices de reconnaissance et d'émancipation, et qui permettent d'articuler dynamique démocratique, justice sociale et durabilité ? »

#### **Nos hypothèses :**

Développer une approche territoriale de la question de l'accès à l'alimentation (en lien avec les Projets Alimentaires Territoriaux), via la mobilisation des ressources locales, l'émergence de coopérations inédites, et le développement d'alliances entre acteurs de la solidarité et monde agricole, qui prenne en compte les différentes composantes du système alimentaire de proximité (production, transformation, distribution, consommation), permet de faire émerger de nouveaux modèles et opportunités d'accès à l'alimentation et de dépasser le système classique d'aide alimentaire, dans une perspective de durabilité et de lutte contre les inégalités.

Le recours à une pédagogie de l'action émancipatrice, caractérisée par l'implication des premiers concernés et le "faire ensemble" (action communautaire, pédagogie sociale, recherche-action...) permet d'agir sur les rapports de domination, de transformer les liens solidaires et les relations commerciales, de développer les prises de conscience et les connaissances sur les modes de production et de consommation, la qualité des produits, l'impact environnemental... pour favoriser l'appropriation de la question alimentaire, dans une perspective démocratique et de transformation sociale.

La mobilisation des citoyen.ne.s en tant qu'acteurs du développement durable des territoires,

via un travail de reconnaissance et de développement des compétences liées à l'alimentation durable (cuisiner, cultiver, conserver, planifier, budgéter...) et à l'action collective (s'informer, faire des choix, co-décider, élaborer des plaidoyers...) permet d'engager des processus de changement à l'échelle individuelle et collective en termes d'alimentation, de réaffiliation, d'autonomie, d'insertion socio-économique et de développement du pouvoir d'agir.

Le concept de Tiers-Lieux est une opportunité de renouvellement des formes d'intervention sociale via les modes d'organisation et d'implication qu'ils développent (mixité des participants, approche coopérative...), via la multiplicité des activités et la recherche de complémentarité entre mobilisation citoyenne, économie sociale et solidaire, action publique et secteur privé, dans une perspective de décloisonnement de l'action sociale, pour mieux lutter contre la précarité et favoriser la solidarité.

### ***Sur quoi porte la recherche-action ?***

Elle porte sur le processus de co-conception de ces Tiers-Lieux et leur fonctionnement en mode expérimental.

Elle mettra donc à l'épreuve :

- Les démarches d'enquêtes et de diagnostics territoriaux « alimentaires » » (identifier les besoins et les ressources)
- L'engagement des réseaux agricoles et des producteurs dans la conception de modalités de participation à la solidarité alimentaire, dans une perspective de réciprocité, sans chercher à faire peser sur les agriculteurs le poids de la solidarité.
- Des modes de solidarité réciproque entre mondes agricoles et citoyens, dans une perspective de durabilité
- La mobilisation des habitants en particulier les familles et personnes à petits budgets et/ou ayant recours à l'aide alimentaire.
- Les modes d'approvisionnement de l'aide alimentaire
- La conception, l'élaboration collective de modalités d'action (conditions d'accès à une épicerie, organisation, bénévolat, salariat, approvisionnement, logistique...)
- La recherche de moyens (économiques, juridiques, techniques...) pour engager l'action et les modes de fonctionnement
- La conception de modèles économiques

### ***Quels sont les objectifs auxquels répondront à priori les Tiers-Lieux ? (et qui seront observés dans le cadre de la recherche-action via des indicateurs )***

- Réduire la précarité alimentaire et améliorer la qualité de l'alimentation des personnes
- Développer de nouvelles modalités d'intervention sociale
- Engager des processus de prise de conscience sur les enjeux alimentaires
- Soutenir le maintien et le développement des pratiques agricoles durables
- Développer la formation des bénévoles
- Créer des liens et des modalités concrètes de solidarité entre agriculteurs et citoyens
- Lutter contre l'isolement des agriculteurs et des personnes en situation de précarité
- Créer des lieux de rencontres, de solidarité et d'actions collectives, qui soient vecteurs d'émancipation
- Favoriser la participation des personnes en situation de précarité à des actions collectives porteuses de changements à l'échelle individuelle et collective
- Participer au développement durable des territoires
- Contribuer à l'évolution des politiques publiques alimentaires (locales, départementales, régionales, nationales, européennes), notamment en termes d'inscription réelle des enjeux de justice sociale dans les PAT.